

ERRATUM
Conditions Générales de Vente TUI France
Applicables aux brochures TUI France en circulation au 25/10/2018

Le présent erratum concerne les « Conditions Générales de Vente » (ci-après les « CGV ») des brochures suivantes :

- Club Marmara & Séjours Hiver 2018/2019
- Club Lookéa Hiver 2018/2019
- Merveilles d'Hiver 2018/2019
- Routes d'ailleurs Collection 2019
- Circuits Accompagnés Collection 2019
- Asie & Polynésie Collection 2019
- Afrique & Océan Indien Collection 2019
- Caraïbes & Amérique Latine Collection 2019

1) Modification des conditions d'acompte (Article 3: Inscription et Paiement)

L'article 3.2 des CGV est annulé et remplacé comme suit :

« 3.2 Acompte à l'inscription »

Le client verse au moment de l'inscription un acompte représentant :

- (i) *25 % du montant total du voyage pour les prestations visées à l'article 7.2.1 et/ou pour les Prestations Sur Mesure sans vol (hors Afrique, Asie, Amérique Latine).*
- (ii) *30% du montant total du voyage pour les Prestations Sur Mesure sans vol Afrique, Asie, Amérique Latine (hors Guatemala et Galapagos)*
- (iii) *50% du montant total du voyage pour les prestations visées à l'article 7.2.2*
- (iv) *100% du montant total du voyage pour toute inscription à moins d'un mois du départ et/ou pour les prestations visées aux articles 7.2.3. et/ou 7.2.4 et/ou pour les Prestations Sur Mesure avec vols (toutes destinations) et/ou pour les Prestations Sur Mesure Guatemala ou Galapagos.*

Cas particuliers :

- *Les croisières (article 7.2.5) font l'objet de conditions d'acomptes particulières qui vous seront communiquées préalablement à votre inscription.*
- *Si le client demande l'émission anticipée de ses billets d'avion (que cette demande intervienne au moment de l'inscription ou dans le délai compris entre l'inscription et 30 jours avant le départ), il doit payer, en complément de l'acompte, le montant total (taxes incluses) des billets d'avion.*
- *Certaines offres promotionnelles peuvent faire l'objet de conditions d'acompte dérogatoires (ex : « Réservez Primos »).*

2) Modification des frais supplémentaires TUI France (Article 5 : Prix)

L'article 5.2.1 des CGV est annulé et remplacé comme suit :

« 5.2.1 Dans certains cas, des frais supplémentaires sont facturés par TUI France :

- *Réservation sans transport : des frais supplémentaires de 50€ par personne peuvent être facturés au client dans certains cas ; le client en sera informé avant sa réservation;*
- *Frais de séjour libre : des frais supplémentaires de 50€ par personne s'appliquent si l'intégralité des nuitées comprises dans le forfait ne sont pas des prestations TUI France ;*

- *Modification sur place des prestations hôtelières ou du vol retour : en cas de demande de modification des prestations hôtelières ou aériennes effectuée sur place par le client, des frais supplémentaires de 50€ par dossier seront facturés au client, en plus du montant du surcoût hôtelier ou aérien éventuellement applicable. »*

3) Modification des frais de modification et d'annulation (Article 7 : Annulations ou modifications du fait du client)

L'article 7.2 des CGV est annulé et remplacé comme suit :

« **7.2** Toute annulation ou modification émanant du client dans le cadre de l'article précité, entraîne la perception des frais suivants :

7.2.1. Pour les voyages, circuits, autotours, séjours - hors vols secs, croisières et Prestations sur Mesure - (ci-après les « Voyages ») comprenant un vol affrété/spécial (à l'exception des Voyages incluant un hôtel dit RER « Réservation Emission Règlement ») ; pour les Voyages prédéfinis en brochure vendus sans vol (hors hôtels RER) :

	Modification	Annulation
A plus de 30 jours avant le départ	50€ par personne	150€ par personne
30 à 22 jours avant le départ	50% du prix total (minimum 50€)	50% du prix total*
21 à 8 jours avant le départ	75% du prix total (minimum 50€)	75% du prix total*
A moins de 8 jours avant le départ	95% du prix total (minimum 50€)	95% du prix total*

*minimum 150€

7.2.2 Pour les Voyages comprenant un vol régulier tarif public dit RER ou promo ou bien un vol low cost (à l'exception des Voyages incluant un hôtel RER)

	Modification ou Annulation
A plus de 30 jours avant le départ	50% du prix total*
30 à 22 jours avant le départ	85% du prix total*
A moins de 21 jours avant le départ	95% du prix total*

*minimum 150€

7.2.3. Pour les Voyages comprenant un hôtel RER ; Pour les hôtels RER vendus sans vol (hors Prestations sur Mesure),

100% du montant de la réservation pour toute modification ou annulation, sous réserve de conditions plus favorables appliquées par le/les prestataire(s) concerné(s).

7.2.4. Pour les vols affrétés ou régulier ou low-cost vendus seuls :

100% du montant de la réservation pour toute modification ou annulation, sous réserve de conditions plus favorables appliquées par la compagnie aérienne.

7.2.5. Pour les croisières :

Les croisières sont soumises à des frais d'annulation spécifiques qui vous seront communiqués le cas échéant avant votre réservation.

Frais d'annulation spécifiques applicables aux croisières suivantes :

Croisières Dream Yacht :

A plus de 90 jours avant l'embarquement : 25% du montant total de la croisière

*Entre 89 et 60 jours avant l'embarquement : 50% du montant total de la croisière
Entre 59 et 30 jours avant l'embarquement : 75% du montant total de la croisière
29 jours et moins avant l'embarquement : 100% du montant total de la croisière*

Croisières Paul Gauguin ; Croisière Variety Cruise

*Dès la confirmation de la réservation jusqu'à 120 jours avant l'embarquement : 150€ par personne
De 119 à 90 jours avant l'embarquement : 15% du montant total de la croisière
De 89 à 60 jours avant l'embarquement: 25% du montant total de la croisière
De 59 à 30 jours avant l'embarquement: 50% du montant total de la croisière
à partir de 29 jours avant l'embarquement: 100% du montant total de la croisière*

Croisières Aranui :

*Dès la confirmation de la réservation et jusqu'à 91 jours avant l'embarquement : 100€ par personne
Entre 90 jours et 61 jours avant l'embarquement : 25% du montant total de la croisière
Entre 60 jours et 45 jours avant l'embarquement : 35% du montant total de la croisière
Entre 44 jours et 30 jours avant l'embarquement : 70% du montant total de la croisière
De 29 jours et moins avant l'embarquement : 100% du montant total de la croisière*

Croisières Silhouette Cruises :

*Dès la confirmation de la réservation et jusqu'à 30 jours avant l'embarquement : 10 % du montant total de la croisière
Entre 29 et 22 jours avant l'embarquement : 35% du montant total de la croisière
Entre 21 et 8 jours avant l'embarquement : 60% du montant total de la croisière
De 7 jours et moins avant l'embarquement : 100% du montant total de la croisière*

Lorsque la croisière est associée à un vol, les frais précités se cumulent avec les frais applicables au vol associé dans les conditions du point 7.2.4.

7.2.6. Pour les Prestations Sur Mesure :

Amérique Nord, Europe et Océanie :

- à plus de 60 jours avant le départ : 100 € par personne.*
- de 60 à 31 jours du départ = 30 % du prix total (min. 100 €).*
- à moins de 30 jours du départ et après la date de départ = 100% du prix total.*

*Afrique, Asie, Amérique Latine * :*

- à plus de 31 jours avant le départ : 30% du prix total*.*
- à moins de 30 jours du départ et après la date de départ = 100% du prix total*.*

** Guatemala et croisière Galapagos : 100% du montant du voyage pour toute modification ou annulation dès l'inscription*

Lorsque les Prestations Sur Mesure sont associées à un vol, les frais précités se cumulent avec les frais applicables au vol associé dans les conditions du point 7.2.4.

7.2.7. Généralités

- Il est précisé que la modification d'un séjour ou d'un circuit comportant un transport sur vol régulier entraîne l'annulation du titre de transport nominatif puis l'émission d'un nouveau billet par la compagnie aérienne. L'émission du nouveau billet est soumise à disponibilité du vol. Cette disponibilité peut alors être avec ou sans supplément (l'application ou non du supplément dépend de la catégorie tarifaire des places disponibles par rapport à la classe tarifaire souscrite dans le cadre du séjour ou du circuit initial).*

- *Par dérogation aux articles qui précèdent, toute demande de correction d'orthographe dans le prénom ou le nom d'un passager avant le départ donnera lieu à l'application de frais administratifs de 100€ par personne ainsi que, le cas échéant, de tous frais supplémentaires supportés par TUI France en raison de cette modification.. En tout état de cause, toute modification cumulée des nom et prénoms sera traitée comme une cession dans les conditions de l'article 17 ci-après.*
- *Toute modification ou annulation de prestations optionnelles réservées postérieurement à la réservation initiale et/ou en supplément d'un forfait prédéfini en brochure donne lieu à l'application de frais à hauteur de 100 % du prix de la prestation optionnelle, ce dès la réservation, sauf conditions plus favorables selon les prestataires. Toute prestation non consommée ou partiellement consommée ne donnera lieu à aucun remboursement.*
- *Lorsque le client ne se présente pas au départ, à l'enregistrement ou à la première prestation aux heures et aux lieux mentionnés dans son carnet de voyage/convocation ou si le client se trouve dans l'impossibilité de participer au voyage (défaut de présentation des documents nécessaires, tels que passeport, visa, certificat de vaccination, ou autres causes...) le voyage ne sera en aucun cas remboursé et les frais d'annulation ci-dessus seront dus à TUI France, sous réserve de l'article 16.10.*

Par ailleurs, l'interruption du voyage ou du séjour par le client ou sa renonciation à certains services ou prestations compris dans le forfait, ou acquittés en supplément du prix du forfait lors de la réservation, ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou avoir.

- *L'annulation par le client d'un ou plusieurs participants inscrits sur le dossier pourra entraîner, le cas échéant, outre les frais visés au présent article 7, un réajustement tarifaire (ex: application du tarif "chambre individuelle" au lieu du tarif "chambre double", répartition du coût total de la location entre les participants toujours inscrits etc...). »*